

Secrétariat Sessions

Annie LARTIGUE

☎ 01.40.14.34.34

☎ 01.40.14.00.40

✉ CCE BNP PARIBAS

CSD03A1

75450 – PARIS CEDEX 09

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la SEANCE PLENIERE
du COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE de BNP Paribas
du 18 AVRIL 2013**

Point 3 – Avis du CCE sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la mise en distribution du dividende

Le Représentant Syndical CFDT

« Pour la CFDT, participation aux résultats, réserve et dividende doivent s'inscrire dans un juste équilibre et une évolution parallèle.

A ce jour, la répartition ne répond pas aux attentes du personnel que nous représentons.

Force est de constater que nous en sommes encore loin chez BNPP.

Les salariés, acteurs de nos résultats sont toujours dans l'espérance d'une juste reconnaissance à la hauteur de leur implication. L'augmentation du dividende de plus de 28 %, passant de 1,2 € à 1,5 € ne viendra pas dynamiser l'économie française à l'heure où la crise perdure pour de nombreux acteurs économiques.

Si cette répartition du résultat permet de réinvestir plus des deux tiers des bénéfices dans l'Entreprise, afin de poursuivre le développement du Groupe et l'accompagnement de ses clients, il omet les acteurs que sont les salariés.

Toute mesure financière, à destination des salariés, comme par exemple la prise en charge de la cotisation mutuelle, telle que proposée par la CFDT lors des dernières négociations annuelles obligatoires, permettrait une amélioration du pouvoir d'achat des collègues. Cela conforterait leur investissement quotidien. Gardons à l'esprit que le salaire moyen brut des Techniciens est de 2.490 € mensuel et 4.407 € pour les Cadres. Nous sommes loin des salaires mirobolants avancés par les médias et gagnés par une extrême minorité.

Dans un environnement toujours défavorable, nous réalisons un résultat de 6,5 milliards d'€. Les équipes peuvent être fières du travail accompli, parfois dans des conditions difficiles, effectifs tendus et face à une clientèle de plus en plus agressive à l'encontre des banquiers, ou plutôt des salariés de la banque que nous sommes.

Pour tous ces motifs, les élus CFDT émettent un avis négatif. »

Le Représentant Syndical CGT

« En 2012, nous avons d'un côté diminution de la masse salariale chez la SA, mise en œuvre du plan de suppression d'emplois chez CIB et Personal Finance, allongement de la fréquence de révisions de situation, réductions des budgets, destruction de plus de 12 millions de titres le 23 décembre 2012 et de l'autre côté nous avons augmentation du dividende de 25% en faveur des actionnaires,

Sans plus de commentaires, les élus CGT voteront contre cette affectation du résultat de l'exercice 2012 et contre cette distribution de dividendes en numéraire de 1,50€ par action. »

Le Représentant Syndical FO

« Une nouvelle fois, malgré les bons résultats de BNP Paribas, le personnel se trouve lésé au bénéfice des plus hauts revenus de l'Entreprise et des actionnaires.

Les élus FO ne peuvent admettre une telle situation et demandent à la Direction de tout mettre en œuvre pour rétablir cette situation.

Pour ces raisons ils rendent un avis négatif. »

Le Représentant Syndical CFTC

« Depuis la parution des résultats financiers du Groupe en 2012, au demeurant de très bonne qualité, la Direction Générale se refuse, comme pour les années passées, à octroyer une prime exceptionnelle en faveur des salariés. Pire encore, en cette période de crise, la Direction Générale raréfie les augmentations de salaire, nous en voulons pour preuve la hausse très sensible de la fréquence des révisions de situation constatée sur le Bilan Social 2012. Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, puisque les efforts demandés à certains, les salariés, permettent d'être généreux avec d'autres, les actionnaires, qui voient leur dividende augmenter de 25 %. Dans ces conditions, la CFTC marque un avis négatif. »

Le Représentant Syndical SNB

« Pour la première fois depuis la privatisation, notre entreprise ne propose pas d'augmentation de capital réservée aux salariés. Il s'agit d'une rupture forte dans la politique de BNP Paribas. Sur la forme, l'absence d'explication donnée à l'ensemble des salariés est vécue comme un manque de considération. Cette pratique d'actionnariat salarié, largement développée dans les grandes entreprises françaises revêt un caractère stratégique visant à protéger la stabilité de la gouvernance de l'entreprise vis-à-vis d'investisseurs extérieurs. Une clarification de la politique actionnariale est nécessaire. La Responsabilité sociale doit, selon nous, être au cœur de la politique actionnariale. Il s'agit de conserver un équilibre qui a été bâti au cours de l'histoire de BNP Paribas, qui est une force de notre entreprise, et que nous ne pouvons voir remis en cause sans autre forme de débat. Votre choix va de fait désolidariser l'actionnaire du salarié, ce qui constitue une rupture dans l'équilibre social que notre entreprise a historiquement développé. A cela s'ajoute une politique de rémunération clairement en faveur des actionnaires et au détriment des salariés : augmentation du dividende et diminution des budgets pour la révision des situations individuelles. Tout ceci contribue à donner un signal particulièrement négatif dans une période troublée, où la motivation et la solidarité devraient faire l'objet d'une attention marquée de la part de la Direction Générale. Par conséquent, le SNB émet un avis négatif sur la distribution de dividendes proposée, et demande à ce que les prochaines négociations sur l'Intéressement soient l'occasion de trouver une forme de compensation pour les salariés, qui ont perdu le bénéfice de la décote de 20 % sur le prix moyen de l'action ainsi que l'abondement associé dans le cadre du PEE. »

Le Président

Merci à tous de vos avis.

Pour extrait, certifié conforme
Le Secrétaire du CCE
M. Franck LAMBERT

